

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Avril 2013

L'an deux mil treize, le neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Alain MENAGER, Mr Eric MOISSONNIER, Mme Françoise WILLAUER. Mme Marie-Thérèse MICHAUD et Mme Elisabeth LYONNAIS

Absents : Mr Florent MONINOT, Mr François PHILIPPE, Mr Jérôme PUGET, Anthony BORGES,

Le Conseil municipal nomme Alain MENAGER, secrétaire de séance.

1/ Vote du Budget Principal

Le Maire expose le budget, passe en revue tous les articles et informe le Conseil sur les dépenses d'investissement restant à réaliser en 2013.

Le Conseil municipal vote et adopte à l'unanimité le budget.

2/ Vote du Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose le budget et passe en revue tous les articles.

Le Conseil municipal vote et adopte à l'unanimité le budget.

3/Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 : Budget Principal

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le budget 2013 exposé par Monsieur le maire et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, considère que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 111 074.77€.

Le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affecté à la section d'investissement : 6 132.01€
Excédent reporté en fonctionnement : 104 942.76€

4/ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 : Budget Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le budget 2013 exposé par Monsieur le maire et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012, considère que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement 693.65€.

Le Conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'exploitation 2012 reporté en 2013: 693.65€

5/ Centre de Gestion : Nouvelles compétences obligatoires

Le Maire informe l'Assemblée sur le champ d'intervention des missions obligatoires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale ;

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion 71.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention-cadre « missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

Une conseillère souligne le remboursement éventuel des frais de recrutement concernant le nouvel adjoint technique ; Le Maire précise qu'il va se renseigner et questionner le Centre de Gestion concernant ce remboursement de conseil et assistance au recrutement.

6/ Représentation communale au sein de la Communauté de Communes :

Suite à la loi de réforme des collectivités territoriales qui modifie la représentation communale, le maire expose la décision du Conseil Communautaire et demande au Conseil municipal son avis; ce dernier approuve à l'unanimité la proposition du Conseil Communautaires à savoir 27 représentants et 8 Vice-Présidents.

Questions diverses :

*** Subvention à la Mission Locale :**

Le Conseil municipal décide de reconduire la subvention suivante :
Mission Locale Jeunes de la Bresse Louhannaise : 100€

*** Subvention à l'Association des Compagnons du Revermont :**

Le Conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :
Association des Compagnons du Revermont: 150€

Le Maire,
Jean-Louis DESBORDES